

## ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT PENDANT L'INSTALLATION DES CHALETS DESTINÉS AU MARCHÉ DE NOËL

## NOUS, Maire de la Commune de COMMENTRY (Allier),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Propriétés des personnes publiques, et notamment ses articles L2122-1 et suivants, portant règlementation des occupations du domaine public, modifié par ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017,

Vu le Code de la Route.

**Vu** l'arrêté municipal du 18 octobre 2024 donnant délégation de fonctions et de signature à Thierry VERGE, 1<sup>er</sup> adjoint, délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement pendant l'installation et la désinstallation des chalets destinés au marché de noël, place du 14 Juillet à Commentry,

## ARRÊTONS :

<u>Article premier</u>: <u>INSTALLATION DES CHALETS</u>: Les agents du Centre Technique Municipal procéderont à l'installation des 17 chalets destinés au marché de noël, place du 14 juillet, le **jeudi 12** décembre 2024 de 7h à 17h, le vendredi 13 décembre 2024, de 7h à 17h et le samedi 21 décembre 2024 de 7h à 12h.

<u>Article 2 : STATIONNEMENT</u> : Le jeudi 12 décembre 2024 de 7h à 17h, le vendredi 13 décembre 2024, de 7h à 17h et le samedi 21 décembre 2024 de 7h à 12h, le stationnement de tous véhicules sera interdit sur les emplacements de stationnement en épis, Place du 14 Juillet, en face du n°4 au n°8.

En cas de nécessité pour faciliter les manœuvres, la circulation des véhicules se fera sur une seule voie sur la portion de rue allant de la rue de la République au feu tricolore.

<u>Article 3</u>: <u>RETRAIT DES CHALETS</u>: Le Centre Technique Municipal procédera à l'enlèvement des chalets du mardi 7 janvier 2025 au jeudi 9 janvier 2025, de 7h à 17h.

<u>Article 4</u>: <u>STATIONNEMENT</u>: Du mardi 7 janvier 2025 au jeudi 9 janvier 2025, de 7h à 17h, le stationnement de tous véhicules sera interdit sur les emplacements de stationnement en épis, Place du 14 Juillet, en face du n°4 au n°8.

En cas de nécessité pour faciliter les manœuvres, la circulation des véhicules se fera sur une seule voie sur la portion de rue allant de la rue de la République au feu tricolore.

<u>Article 5</u>: Afin de sécuriser au maximum le site, 5 plots d'une tonne seront installés sur le pourtour de la place du 14 Juillet (voir plan ci-joint). Des barrières de sécurité seront également installées pour sécuriser le périmètre du marché de Noël.

<u>Article 5</u>: Le carrousel sera installé le lundi 16 décembre 2024 place du 14 Juillet, à partir de 12h.

<u>Article 6</u>: Le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

<u>Article 7</u>: Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Commune de Commentry <u>www.commentry.fr</u> à compter du 7 décembre 2024.

Article 8 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, l'agent de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de COMMENTRY, Le quatre décembre deux mille vingt-quatre,

Pour le Maire,

L'adjoint délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,

Thierry VERGE

